

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/150/2007 – ÉFAI  
18 décembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 176/07 (MDE 13/082/2007, 6 juillet 2007) – Prisonnier d'opinion / Préoccupations pour la santé  
Nouveau sujet d'inquiétude : Mauvais traitements

**IRAN**                      **Mahmoud Salehi (h), leader syndical**

---

Mahmoud Salehi, porte-parole du Comité organisationnel pour la création de syndicats, aurait été hospitalisé, inconscient, le 11 décembre, après maintes pertes de connaissances en prison entre le 4 et le 10 décembre. Au cours d'une précédente hospitalisation, le 4 décembre ou autour de cette date, les autorités ont placé des attaches sur son lit. Il est possible que cet homme ne reçoive pas tous les soins médicaux dont il a besoin.

Mahmoud Salehi, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, a depuis longtemps des problèmes de santé. En mai 2007, son médecin a demandé qu'il soit autorisé à sortir de prison pour recevoir des soins spécialisés, mais sa requête est restée sans suite. Atteint d'une pathologie rénale chronique, Mahmoud Salehi a besoin de subir des dialyses. Il souffrirait également de troubles cardiaques. En décembre 2007, certaines sources ont indiqué qu'il avait un grave œdème intestinal qui pourrait être lié à sa maladie aux reins.

Après son admission à l'hôpital de Towhid (ou Tohid) à Sanandaj, dans la province du Kurdistan, Mahmoud Salehi a subi un scanner du cerveau qui a révélé des lésions de vaisseaux sanguins dans cette région. Najibeh Salehzadeh, son épouse, aurait déclaré le 18 décembre : « *l'état de santé physique de mon mari est extrêmement grave. Un de ses reins ne fonctionne plus et comme il ne reçoit pas les soins nécessaires, son autre rein commence à défaillir. Sa pression artérielle est fluctuante et son taux de glycémie très élevé. Il s'évanouit en moyenne deux fois par jour. Le fait que son rein ne soit pas soigné affecte également son cœur. Ses pieds et ses jambes sont enflés et les trop fortes doses de tranquillisants mettent sérieusement en danger sa santé.* »

Mahmoud Salehi figurait parmi un groupe de 20 à 30 prisonniers transférés de force le 4 décembre d'une section à une autre de la prison centrale de Sanandaj. Il n'a eu que peu de temps pour rassembler ses affaires, en outre, son état de santé fait qu'il a été plus lent que les autres prisonniers à obéir à cet ordre, ce qui lui a valu d'être insulté et, selon certaines sources, menacé de mort par un gardien. Mahmoud Salehi a vu sa tension artérielle augmenter des suites, manifestement, du stress qu'il a ressenti lors de ce transfert. Il a donc été conduit, le 4 décembre ou autour de cette date, à l'hôpital de Towhid, où on l'a attaché à son lit et lui a administré des tranquillisants avant son renvoi en prison à une date qu'Amnesty International ignore.

Mahmoud Salehi s'est vu refuser l'autorisation de recevoir la visite de son avocat et de sa famille. Cette dernière, qui vit à 400 kilomètres de Sanandaj, a pu le contacter par téléphone.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mahmoud Salehi a été arrêté à la suite d'une manifestation pacifique célébrant le 1<sup>er</sup> mai 2004. En novembre 2005, il a été condamné à cinq années d'emprisonnement et à trois ans d'exil intérieur à Qorveh, dans la province du Kurdistan. Au cours de son procès, le procureur aurait invoqué ses activités syndicales en tant qu'éléments à charge, et fait état d'une réunion qu'il avait tenue avec des responsables de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) – reconstituée aujourd'hui sous le nom de Confédération syndicale internationale – en avril 2004, juste avant les manifestations du 1<sup>er</sup> mai. Sa condamnation a été annulée en appel, cependant, à l'issue d'un nouveau procès, Mahmoud Salehi a été condamné le 11 novembre 2006 à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour « *conspiration en vue de commettre des crimes contre la sûreté de l'État* ». Il est resté libre jusqu'à une audience d'appel tenue le 11 mars, lors de laquelle sa peine a été réduite à trois ans de sursis et une année d'emprisonnement ferme qu'il a commencé à purger le 9 avril 2007.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en kurde, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhorte les autorités à veiller à ce qu'un diagnostic sérieux soit établi de toute urgence concernant l'état de santé de Mahmoud Salehi, et à ce qu'il soit examiné, s'il y a lieu, par des spécialistes qualifiés, et bénéficie des soins médicaux requis par son état ;
- rappelez à l'administration pénitentiaire qu'en vertu des règles 33 et 34 de l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus [ONU], les chaînes et les fers ne doivent pas être utilisés en tant que moyens de contrainte, et l'emploi d'autres instruments de contrainte ne doit pas être prolongé au-delà du temps strictement nécessaire ;
- appelez les autorités judiciaires à fournir des informations quant au motif de l'emprisonnement de Mahmoud Salehi ;
- dites-vous inquiet à l'idée que cet homme n'ait été incarcéré en raison de ses activités syndicales, qu'il semblait pourtant mener de manière pacifique ;
- priez les autorités de le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- rappelez aux autorités qu'elles doivent s'assurer que cet homme est régulièrement en contact avec ses avocats et sa famille ;
- rappelez-leur également qu'elles sont tenues de respecter les dispositions de l'article 22-1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui garantit le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer, ainsi que celles des conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale et le droit de s'organiser, étant donné que l'Iran est membre de cette organisation.

**APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street

Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « **FAO Ayatollah Shahroudi** »)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur,

**COPIES À :**

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

ou *via* son site Internet : [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

Chef du Comité des droits humains au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani

Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh

(Office of the Head of the Judiciary), Pasteur St.,

Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, Iran

**Fax :** +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

**Courriers électroniques :** [fsharafi@bia-judiciary.ir](mailto:fsharafi@bia-judiciary.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « **FAO Mohammad Javad Larijani** »)

[int\\_aff@judiciary.ir](mailto:int_aff@judiciary.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « **FAO Mohammad Javad Larijani** »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 29 JANVIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.